

<https://enseignants.se-unsas.org/Et-si-on-reservait-des-logements-pour-les-travailleurs-de-premiere-ligne>



# Et si on réservait des logements pour les agents publics de première ligne ?

- Qualité de vie au travail -

Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Réserver des logements pour les travailleurs de première ligne, c'est la proposition qu'a faite le député Amiel dans son rapport Loger les travailleurs des services publics. Les pistes évoquées sont intéressantes. Pour le SE-Unsa, c'est à l'État maintenant d'investir à la hauteur des besoins énormes.

Quand on est prof, avec un salaire de prof (pas le fantasmé, le réel), PsyEN ou CPE, trouver un logement devient bien souvent mission impossible. Se loger dans le secteur privé à Paris, Bordeaux, en Guadeloupe ou dans le pays de Gex est quasi inaccessible pour les enseignants, les CPE et les psychologues de l'Éducation nationale.

Les salaires actuels, peu revalorisés et nettement en décalage avec l'inflation ne permettent plus de louer auprès des propriétaires privés. Quant aux logements sociaux, les listes d'attente sont telles, et l'offre tellement réduite, qu'ils ne règlent rien.

La situation est d'autant plus tendue que des personnels de l'Éducation nationale mutés en viennent à démissionner devant la difficulté à trouver et payer un logement. Sans compter les candidats potentiels aux concours qui fuient devant les salaires insuffisants pour faire face au coût des loyers.

Le député Amiel propose que l'État investisse dans la construction de logements neufs, et qu'une part importante de ce parc immobilier soit réservée aux travailleurs essentiels comme les enseignants, les policiers et les infirmiers. Le SE-Unsa y souscrit pleinement : la balle est clairement dans le camp de l'État désormais pour transformer cette volonté en actes.